



Ville de BRESLES

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 7 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille vingt-et-un,

Le MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 1^{er} avril 2021, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS :

Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

Monsieur CRUCET Christophe – Madame Bernardine LANGLET - Monsieur PULLEUX Sébastien—**ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs – Cécile BEAUVAIS - Marine CAYER- Thomas COPPE – Gaëtan FABUREL - Guillaume GEOFFRE – Régine GILLAIN – Nathalie HENRY – Valérie JIMENEZ – Frédéric LEONARDI – Cédric LEVESQUE - Michel MAGNIER - Philippe MARTOT — Katia MESNARD - Pierre-Alexandre PILLON – Jean-Marie SIRAUT - Rodolphe SITALAPRESAD – Virginie TOSSER **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

ABSENTS REPRESENTES

Madame Anne SERVOISIER donne pouvoir à Monsieur Dominique CORDIER

Madame Laëtitia BUISSON donne pouvoir à Monsieur Christophe CRUCET

Monsieur Ambre MINEL donne pouvoir à Madame Cécile BEAUVAIS

Monsieur Jason ELOY donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie SIRAUT

ABSENTS EXCUSES :

Madame Valérie GAULTIER

Madame Véronique DUQUENOY

SECRETAIRE DE SEANCE : Marine CAYER

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mars 2021

Vote : Approuvé à l'unanimité

Demande de subvention dans le cadre du plan de relance – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Madame Bernardine LANGLET indique que l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Volet équipement – socle numérique de base

La ville de Bresles souhaite répondre à cet appel à projet dans le cadre de l'acquisition de matériels informatiques et numériques (ordinateurs, vidéoprojecteurs interactifs et outils associés...) à destination de l'ensemble des classes de l'école élémentaire.

Le coût estimé est de 35 861,50 €. La prise en charge par le plan de relance est de 70% soit 25 103,05€. Soit un reste à charge pour la commune de 10 758,45€.

Volet services et ressources numériques

Dans le cadre de cet appel à projets les écoles qui acquièrent un socle numérique de base doivent également s'inscrire dans le volet services et ressources numériques.

La ville de Bresles souhaite s'inscrire dans cet appel à projet dans le cadre du recours à une solution de suite de vie scolaire et/ou l'achat d'un service ENT 1er degré.

Le coût estimé est de 600 €. La prise en charge par le plan de relance est de 50% soit 300 €. Soit un reste à charge pour la commune de 300 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à participer à l'appel à projet pour un socle numérique au profit de l'école élémentaire.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Avenants au marché Réhabilitation et extension du groupe scolaire, construction d'un centre ados et d'une médiathèque

Monsieur Christophe CRUCET indique que, dans le cadre de travaux de réhabilitation du groupe scolaire, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires et d'annuler certains travaux prévus sur les différents lots du marché.

LOT 2 – GROS OEUVRE (avenant 4)

Travaux complémentaires :

- Travaux de protection du pied de mur de l'habitation voisine et reprise de l'enduit ciment pour un montant de : 6 775 € HT.

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché (%) |
|-------------------------------|----------------|---------------|----------------------|
| Montant initial du marché | 729 465 € | 875 358 € | |
| Montant de l'avenant 1 | -38 877 € | - 46 652.40€ | -5.32% |
| Montant de l'avenant 2 | 19 048 € | 22 857,60 | 2.61% |
| Montant de l'avenant 3 | 25 265€ | 30 318€ | 3.46% |
| Montant de l'avenant 4 | 6 775 € | 8 130€ | 0.93% |

LOT 5 – MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE – SERRURERIE

(avenant 4)

Travaux complémentaires :

- Ajout de cylindres sur organigramme de portes existantes pour un montant de : 2 150 € HT.

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché (%) |
|---------------------------|------------|-------------|----------------------|
| Montant initial du marché | 336 000 € | 403 200 € | |
| Montant de l'avenant 1 | 600 € | 720€ | 0.19% |
| Montant de l'avenant 2 | 2 630 € | 3 156 € | 0.78% |

| | | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Montant de l'avenant 3 | 24 494 € | 29 392,80 € | 7.29% |
| Montant de l'avenant 4 | 2 150 € | 2 580 € | 0.64% |

LOT 6 – MENUISERIES INTERIEURES (avenant 5)

Travaux complémentaires :

Fourniture et pose de 32 canons neufs sur organigramme pour un montant de 1 737 € HT

Travaux supprimés :

Vitrophanie (doublon avec le lot Menuiseries extérieures)

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché (%) |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Montant initial du marché | 131 990,35€ | 158 388,42 € | |
| Montant de l'avenant 1 | 4312,83 € | 5 175,39€ | 3.26 % |
| Montant de l'avenant 2 | - 727.14 € | - 872.57 € | -0.55 % |
| Montant de l'avenant 3 | 3 200.89 € | 3 841.07 € | 2.43 % |
| Montant de l'avenant 4 | 253 € | 303,60 € | 0.19% |
| Montant de l'avenant 5 | - 3 579.35 € | - 4 295.22 € | -2.71% |

LOT 7 – CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS (avenant 3)

Travaux complémentaires :

Fourniture et pose d'un conduit pour protection coupe-feu pour un montant de 8 450€ HT

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché initial (%) |
|---------------------------|-------------|-------------|------------------------------|
| Montant initial du marché | 278 068.68€ | 347 585,85€ | |

| | | | |
|-------------------------------|----------------|-----------------|---------------|
| Montant de l'avenant 1 | 3 587€ | 4 483,75€ | 1.29% |
| Montant de l'avenant 2 | 2 826€ | 3 532,50€ | 1.01% |
| Montant de l'avenant 3 | 8 450 € | 10 140 € | 3.04 % |

LOT 9 – CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION (avenant 4)

Travaux complémentaires :

Fourniture et pose d'une cuve fuel provisoire pour la chaufferie de l'école J.RACINE pour le mois de février 2021 pour un montant de 843.72 € HT

Modifications d'appareils sanitaires pour un montant de – 3 433,21 € HT

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché initial (%) |
|-------------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|
| Montant initial du marché | 539 889 € | 647 866,80 € | |
| Montant de l'avenant 1 | -11 323,87 € | -13588,64 € | -2.10% |
| Montant de l'avenant 2 | 12 440,70 € | 14 928,84 € | 2.30% |
| Montant de l'avenant 3 | 843.72 € | 1 012.46 € | 0.15 % |
| Montant de l'avenant 4 | -2 589,49 € | -3236,86 € | -0.50% |

LOT 10 – CARRELAGE FAIENCE

Travaux complémentaires :

Ajout de siphons inox et étanchéité sous carrelage pour un montant de 430 € HT

| | Montant HT | Montant TTC | Avenant / Marché initial (%) |
|--|------------|-------------|------------------------------|
| | | | |

| | | | |
|---------------------------|----------|-------------|--------|
| Montant initial du marché | 33 563 € | 40 275.60 € | |
| Montant de l'avenant | 430 € | 516 € | 1.28 % |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants ci-dessus présentés.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Projet de liaison ferroviaire Roissy Picardie

Monsieur le Maire indique que « Roissy-Picardie » est un projet de maillage du réseau ferroviaire devant permettre la mise en place de services TGV au départ d'Amiens, et de services TER cadencés depuis Compiègne, Creil, Beauvais et Amiens vers Roissy-Charles-de- Gaulle.

Ces services TER constitueront une véritable alternative à la voiture individuelle pour les nombreux habitants.

Une décision ministérielle du 28 août 2020 a confirmé la mise en service de la phase 1 du projet à l'horizon 2025. Et le 13 janvier 2021, SNCF-Réseau a été autorisée à soumettre ce projet à enquête publique, sous la responsabilité d'une commission composée de cinq personnes qualifiées nommées par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

À l'intersection des flux économiques, et à proximité d'un des pôles européens les plus importants, le projet Roissy Picardie est une chance pour le territoire en matière économique, d'emploi, de transport, d'habitat... En offrant à la Région des Hauts de France une nouvelle opportunité d'ouverture de son territoire sur le Pôle économique de Roissy-Charles-de-Gaulle, ce projet d'avenir pour la mobilité de milliers d'usagers permet le développement de nouvelles connexions internationales pour tout le Département de l'Oise.

Il permet aussi de raccorder le Beauvaisis via Creil, au réseau du Grand Paris Express, ouvrant un accès facilité aux grands pôles d'emplois franciliens que le GPE desservira à partir de la ligne 17, sans passer obligatoirement par la Gare du Nord.

Cette infrastructure majeure, qui ne peut être que bénéfique à notre territoire, doit voir le jour. La communauté d'Agglomération du Beauvaisis se prononce très favorablement à sa réalisation et appelle également l'ensemble des communes de son territoire à se mobiliser, pour abonder de contributions le registre de l'enquête publique qui sera mis en ligne sur le site Roissy-Picardie : www.roissy-picardie.enquetepublique.net

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'adopter cette délibération en faveur du barreau Roissy Picardie ;
- de l'autoriser à signer les actes nécessaires à la prise en compte de cet avis par la commission d'enquête publique.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Candidature au label « Terre de jeux 2024 » et à la marque « Oise 2024 »

Monsieur Christophe CRUCET indique que, dans le cadre du projet « Oise 24 », le Conseil départemental de l'Oise met en place une politique ambitieuse en faveur des territoires qui s'engagent pour la pratique sportive.

Pour mener à bien cette politique sportive olympique et paralympique, le Conseil départemental accompagne également de manière individuelle chaque collectivité qui s'engage dans une candidature au label « Terre de jeux 2024 ».

A ce titre, le Département, à travers la mission « Oise 24 » a accompagné un grand nombre de collectivités candidates au label Terre de jeux 2024 portant aujourd'hui le total à 54 labelisées.

Le Département souhaite que la grande dynamique territoriale initiée permette de rester le 1^{er} département français et invite les communes qui ne l'ont pas encore fait à candidater au label « Terre de jeux 2024 » ainsi qu'à la marque Oise 24 pour organiser les animations et manifestations.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à candidater au label « Terre de jeux 2024 » et à la marque « Oise 24 ».

Vote : Approuvé à l'unanimité

Taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour l'année 2019, d'adopter les taux communaux comme suit :

| | Bases prévisionnelles | Taux | Produits attendus |
|--------------------------|------------------------|--|-------------------|
| Taxe foncière (bâti) | 3 578 000 | 48,58 % (dont 21.54% de taux départemental) | 1 738 192 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 113 400 | 52,21 % | 59 206 € |
| CFE | - | - | |
| | Produit fiscal attendu | | 1 797 398 € |

Monsieur le Maire indique que pour la première année, les communes vont percevoir une compensation de leur produit de taxe d'habitation. Cette compensation provient du reversement de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Le taux qu'il convient de voter pour le foncier bâti est l'addition du taux communal et du taux départemental 2020.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, un coefficient correcteur vient s'appliquer à la hausse ou à la baisse pour une préservation des recettes fiscales des collectivités. Monsieur le Maire

indique que le coefficient correcteur est évalué par les services fiscaux à une contribution de 94 635€ par la ville de Bresles.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la situation sanitaire il ne souhaite pas augmenter les taux.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Budget principal : Budget 2021 et affectation des résultats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'affectation des résultats.

| Bresles - Budget principal | | |
|---|----------------|----------------|
| | Fonctionnement | Investissement |
| Rt exo antérieurs (CG 2019) | + 340 402.71 | + 1 738 234.69 |
| Part affectée à l'investissement (Titre 1068 de 2020) | - 340 402.71 | / |
| Résultats 2020 | + 890 879.96 | - 2 489 426.15 |
| <i>Sous-total (002) & (001)</i> | + 890 879.96 | - 751 191.46 |
| RAR 2020 | + 0.00 | - 1 415 087.60 |
| Total (Disponible) | + 890 879.96 | - 2 166 279.06 |

Affectation des Résultats du Bresles - Budget principal

-751 191.46 du résultat d'investissement sont reportés en dépense d'investissement (déficit au 001)

890 879.96 du résultat de fonctionnement sont affectés comme suit :

890 879.96 sont affectés au besoin de financement de la section d'investissement (titre à émettre au 1068)
la totalité de l'excédent est affecté au besoin de financement de la section d'investissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget principal de la ville pour l'année 2021.

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|--|---|----------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 4 088 092,86 | 4 088 092,86 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | 4 088 092,86 | 4 088 092,86 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 2 942 595,46 | 5 108 874,52 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 415 087,60 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 751 191,46 | (si solde positif) 0,00 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 5 108 874,52 | 5 108 874,52 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 9 196 967,38 | 9 196 967,38 |

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget proposé en annexe ainsi que l'affectation des résultats de ce budget.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Salle polyvalente : Budget 2021 et affectation des résultats

| Bresles - Salle polyvalente | | |
|---|----------------|----------------|
| | Fonctionnement | Investissement |
| Rt exo antérieurs (CG 2019) | + 0.00 | + 8 679.02 |
| Part affectée à l'investissement (Titre 1068 de 2020) | + 0.00 | / |
| Résultats 2020 | - 103 904.81 | + 10 827.00 |
| <i>Sous-total (002) & (001)</i> | - 103 904.81 | + 19 506.02 |
| RAR 2020 | + 0.00 | + 93 989.11 |
| Total (Disponible) | - 103 904.81 | + 113 495.13 |

Affectation des Résultats du Bresles - Salle polyvalente

19 506.02 du résultat d'investissement sont reportés en recette d'investissement (excédent au 001)
-103 904.81 du résultat de fonctionnement sont affectés comme suit :

Aucun besoin de financement de la section d'investissement n'est à prendre en compte
-103 904.81 sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (déficit au 002)

| FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------|--|--|---------------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 136 712,32 | 240 617,13 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 103 904,81 | (si excédent) 0,00 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | 240 617,13 | 240 617,13 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 28 844,71 | 9 338,69 |
| | + | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 19 506,02 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 28 844,71 | 28 844,71 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 269 461,84 | 269 461,84 |

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget proposé en annexe ainsi que l'affectation des résultats de ce budget.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Eau potable : Budget 2021 et affectation des résultats

| EXPLOITATION | | |
|---------------------------------|--|---|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 68 682,17 |
| + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 |
| 002 | RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 |
| = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 68 682,17 |
| INVESTISSEMENT | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 125 825,66 |
| + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 93 989,11 |
| 001 | SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 |
| = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 219 814,77 |
| TOTAL | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 288 496,94 |

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget proposé en annexe ainsi que l'affectation des résultats de ce budget.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie Mme TERRIER, Directrice Générale des Services, Mme PARIS, Responsable Comptabilité et Monsieur CHASLES, Responsable Ressources Humaines pour l'élaboration de ces budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.